

Université Bretagne Sud

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

27 rue Armand Guillemot

BP 92116

56321 Lorient Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Université Bretagne Sud

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

27 rue Armand Guillemot

BP 92116

56321 Lorient Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au conseil d'administration de l'Université Bretagne Sud

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université Bretagne Sud relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Ecritures correctives pour régularisation des passifs sociaux » de l'annexe des comptes annuels qui expose l'incidence des régularisations comptabilisées à l'ouverture de l'exercice conformément au référentiel comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation

financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense et Saint-Herblain, le 14 mars 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Eric GODEAU

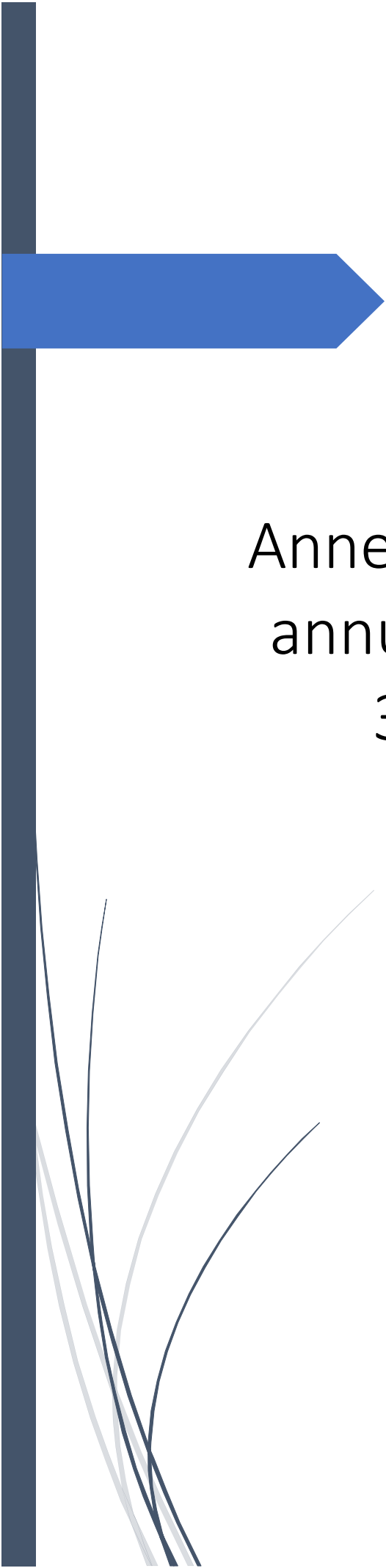


Jérôme QUERO

Etablissement université		Système abrégé BILAN COMPTABLE (Avant répartition)			Date	02.03.2023	
Année 2022					Heure	15:42:21	
Période 01 à 15					Page	2	
ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	2 029 923,70	-1 806 811,31	223 112,39	254 882,30	Financements de l'actif - Etat	47 001 735,48	49 659 839,95
Immobilisations corporelles	143 114 215,65	-73 084 910,50	70 029 305,15	70 325 650,35	Fonds propres des fondations	140 999,93	7 500,00
Terrains	12 494 095,65	-298 973,82	12 195 121,83	12 203 732,77	Autres		
Constructions	87 510 243,20	-46 641 128,26	40 869 114,94	44 126 994,62	Réserves	29 517 701,87	26 179 596,47
Autres	43 109 876,80	-26 144 808,42	16 965 068,38	13 994 922,96	Report à nouveau	-681 415,77	652,09
Immobilisations financières	76 198,40		76 198,40	76 198,40	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 375 948,13	3 337 453,31
					Situation nette	78 354 969,64	79 185 041,82
					Financements - autres que Etat	5 643 316,39	4 669 884,36
					Provisions réglementées		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	145 220 337,75	-74 891 721,81	70 328 615,94	70 656 731,05	TOTAL FONDS PROPRES	83 998 286,03	83 854 926,18
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Stocks et en-cours					Provisions pour risques	7 600,00	11 000,00
Avances et acomptes versés sur commandes	16 700,60		16 700,60	45 800,60	Provisions pour charges	384 725,54	209 181,09
Créances :	20 137 461,32	-60 863,53	20 076 597,79	15 209 936,40	Fonds dédiés	214 171,88	211 620,61
d'exploitation	20 137 461,32	-60 863,53	20 076 597,79	15 209 936,40	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	606 497,42	431 801,70
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	14 188 111,00		14 188 111,00	13 584 439,20	DETTES		
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	260 553,00		260 553,00	202 479,94			
Autres					Dettes financières		
					Dettes d'exploitation	4 971 736,24	4 127 666,86
					Dettes diverses	13 251 749,79	9 244 082,50
					Produits constatés d'avance	2 042 308,85	2 040 909,95
TOTAL ACTIF CIRCULANT	34 602 825,92	-60 863,53	34 541 962,39	29 042 656,14	TOTAL DETTES	20 265 794,88	15 412 659,31
Comptes de régularisation					Trésorerie		
Ecarts de conversion Actif					Comptes de régularisation		
					Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	179 823 163,67	-74 952 585,34	104 870 578,33	99 699 387,19	TOTAL GENERAL	104 870 578,33	99 699 387,19

Etablissement Université Année 2022 Période 01 à 14		Système de base COMPTE DE RESULTAT		Date 14.02.2023 Heure 09:01:54 Page 2
Charges (hors taxes)		Exercice 2022	Exercice 2021	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
<i>Achats</i>		69,60	37,60	
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>		10 533 204,67	8 431 757,42	
<i>Charges de personnel</i>		73 619 346,53	70 374 192,43	
Salaires, traitements et rémunérations divers		44 649 397,99	42 314 201,12	
Charges sociales		28 617 186,38	27 814 825,79	
Intéressement et participation				
Autres charges de personnel		352 762,16	245 165,52	
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>		2 319 744,44	3 200 877,34	
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>		7 281 812,70	7 253 470,63	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		93 754 177,94	89 260 335,42	
CHARGES D'INTERVENTION				
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>		27 793,00	155 000,00	
Transfert aux ménages				
Transferts aux entreprises				
Transferts aux collectivités territoriales				
Transferts aux autres entités		27 793,00	155 000,00	
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>				
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		27 793,00	155 000,00	
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>		237 292,71	197 342,62	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		94 019 263,65	89 612 678,04	
CHARGES FINANCIÈRES				
<i>Charges d'intérêt</i>				
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Pertes de change</i>				
<i>Autres charges financières</i>				
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES				
Impôts sur les sociétés				
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		2 375 948,13	3 337 453,31	
TOTAL CHARGES		96 395 211,78	92 950 131,35	

Etablissement Université Année 2022 Période 01 à 14		Système de base COMPTE DE RESULTAT		Date 14.02.2023 Heure 09:01:54 Page 3
Produits (hors taxes)		Exercice 2022	Exercice 2021	
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>		76 375 838,41	73 687 499,92	
Subventions pour charges de service public		68 012 462,00	67 725 485,34	
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		7 883 806,06	5 335 334,82	
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques				
Dons et legs		6 000,00	15 000,00	
Produits de la fiscalité affectée		473 570,35	611 679,76	
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>		14 713 961,77	14 016 034,07	
Ventes de biens ou prestations de services		14 233 161,68	13 558 652,24	
Produits de cessions d'éléments d'actif		2 090,00	16 750,00	
Autres produits de gestion		478 710,09	440 631,83	
Production stockée et immobilisée				
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public				
<i>Autres produits</i>		5 070 522,05	5 039 365,34	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		306 028,15	50 026,10	
Reprises du financement rattaché à un actif		4 764 493,90	4 989 339,24	
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		234 741,44	207 141,18	
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		96 395 063,67	92 950 040,51	
PRODUITS FINANCIERS				
<i>Produits des participations et des prêts</i>				
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>				
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		148,11	90,84	
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Gains de change</i>				
<i>Autres produits financiers</i>				
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		148,11	90,84	
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)				
TOTAL PRODUITS		96 395 211,78	92 950 131,35	



Annexe des comptes annuels agrégés au 31/12/2022

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	4
1.1.	Changement de Commissaires aux comptes	4
1.2	Audit de la Direction Départementale des Finances Publiques	4
1.3	Ecritures correctives d'erreurs d'évaluation des passifs sociaux	4
2	Principes, règles et méthodes comptables	5
2.1	Immobilisations	5
2.2	Créances	8
2.3	Provisions pour risques et charges	8
2.4	Rattachement des produits et charges à l'exercice	9
3	Notes relatives aux postes de bilan	10
3.1	Actif immobilisé	10
3.2	Créances	11
3.3	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	11
3.4	Fonds propres et fonds dédiés	11
3.5	Provisions	12
3.6	Dettes	13
4	Informations relatives au compte de résultat	14
4.1	Produits de fonctionnement	14
4.2	Charges de fonctionnement	17
4.3	Charges d'intervention	19
4.4	Charges et Produits financiers	19
5	Autres informations	20

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'article 47-2 de la Constitution stipule « Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».

La présente annexe a pour finalité d'améliorer la qualité comptable et la transparence de l'information financière.

Avec le bilan et le compte de résultat, l'annexe forme un tout indissociable qui sont extraits du compte financier dont le contenu est défini par l'article 202 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), complété par l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux EPSCP et EPST.

L'agent comptable et les services ordonnateurs participent conjointement à l'élaboration de l'annexe afin de présenter une information financière fiable, intelligible et pertinente, expliquant les choix de gestion effectués.

Au-delà de certaines informations générales ou transverses qu'elle met en exergue, l'annexe :

- complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat ;
- délivre des informations concernant des éléments non comptabilisés.

L'annexe ne fait mention que des seules informations jugées comme significatives.

En l'espèce, la présente annexe a été établie conformément la maquette prévue par l'instruction comptable commune n°21-0042 du 22 décembre 2021.

La présente annexe retrace l'ensemble des opérations de l'Université Bretagne Sud et de la Fondation universitaire, budget annexe, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le compte résultat de l'exercice dégage un excédent de 2.3 M€.

Les comptes de la Fondation universitaire font l'objet d'une annexe dédiée.

1.Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Changement de Commissaires aux comptes

Par délibération du Conseil d'Administration le 24 mai 2022, la société Deloitte & Associés a été nommée en qualité de Commissaires aux comptes de l'Établissement pour une durée de 6 ans, en remplacement de la société KPMG.

1.2 Audit de la Direction Départementale des Finances Publiques

Suite à audit de la Direction Départementale des Finances Publiques et communication en mai 2022 du rapport définitif, six recommandations ont été formulées tant auprès de l'agent comptable que de l'ordonnateur. Ce rapport sera transmis à la Cour des comptes à l'appui du compte financier 2022.

1.3. Écritures correctives pour régularisation des Passifs sociaux

Dans le cadre de la certification des comptes 2022, l'audit des Commissaires aux comptes a mis en évidence, par le passé, de méthodes d'évaluation des passifs sociaux portant sous-évaluation de ceux-ci :

- Non valorisation, en fonction du coût moyen journalier, des provisions des CET au 31 décembre ;
- Non prise en compte des reliquats de droits à congés au 1^{er} septembre après alimentation des CET pour comptabilisation des charges à payer des congés payés au 31 décembre.

A ce titre des écritures de régularisation ont été comptabilisées à hauteur d'un report débiteur de 681 415.77€

2.Principes, règles et méthodes comptables

Le décret « GBCP » fixe un cadre budgétaire et comptable commun à l'ensemble des organismes relevant de son champ d'application dont les EPSCP.

Il est complété par :

- Un recueil des règles budgétaires des organismes (RRBO) précisant les modalités d'application de la gestion budgétaire et comptable ;
- Un recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) présentant les dispositions de comptabilité générale s'appliquant aux comptes individuels des organismes ;
- Une instruction comptable commune décrivant les modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État ;
- Un plan de comptes commun applicable aux établissements publics nationaux diffusé en annexe de l'instruction commune.

2.1 Immobilisations

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil d'administration de l'UBS a décidé que les acquisitions dont la valeur unitaire est inférieure à 800 € HT sont comptabilisées en charges. Cette méthode de comptabilisation a été appliquée à compter du 01/01/2015.

S'agissant du matériel informatique comptabilisé au compte 21832, une délibération du conseil d'administration du 13/12/2019 prévoit qu'à compter du 01/01/2020 :

- Le seuil d'immobilisation soit fixé à 500 € HT par bien unitaire au lieu de 800 € HT. Cet abaissement du seuil se justifie par la baisse constatée des prix du matériel informatique, et en particulier des stations de travail, postes informatiques fixe et portable ;
- La durée d'amortissement soit fixée à 6 ans au lieu de 5 ans afin de correspondre à la durée de vie moyenne prévisible de ce type de matériel.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels. Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition y compris les frais liés à leur mise en service.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- À leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux (y compris les frais accessoires) ;
- À leur valeur vénale, après estimation, pour les biens acquis à titre gratuits ou reçu en dotation ou en affectation.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées conformément à la norme 7 du RNEP prévoyant notamment que les participations acquises à titre onéreux sont comptabilisées au coût d'acquisition et évalués sur leur valeur d'utilité à la date de clôture.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties de façon linéaire sur leur durée normale d'utilisation. De nouveaux taux d'amortissement ont été votés par le Conseil d'Administration le 13/10/2017 avec mise en application au 01/01/2017.

Comptes	Nature	Durée
201	Frais d'établissement	4 ans
203	Frais de recherche et de développement	4 ans
2053	Logiciels	3 ans
2058	Autres concessions et droits similaires (brevets, licences...)	5 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
211	Terrains	Non amortissable
212	Agencement et aménagement de terrains (nus, aménagés, bâtis)	10 ans
2131	Constructions/bâtiments	30 ans *
2135	Agencement des constructions	20 ans*
2138	Autres constructions	20 ans *
215	Installations techniques, matériel et outillage	8 ans
216	Collections	Non amortissable
2181	Installations générales dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire ou qu'il n'a pas reçues en mise à disposition	15 ans
2182	Matériel de transport	7 ans
21831	Matériel de bureau	10 ans

UNIVERSITE BRETAGNE SUD

21832	Matériel informatique	6 ans depuis le 01/01/2020
2184	Mobilier	10 ans
2188	Matériel divers	10ans

**Modulable si composants*

Concernant plus particulièrement l'amortissement du patrimoine immobilier, le Conseil d'Administration a voté lors de sa séance du 25 juin 2010 des durées d'amortissements par composants. Un composant est un élément d'une immobilisation qui a une utilisation différente ou procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble. Il doit être comptabilisé de manière séparée dès l'intégration à l'actif.

Composants	Mode	Durée
Gros œuvre maçonnerie	Linéaire	30 ans
Menuiseries extérieures	Linéaire	20 ans
Ravalement bardage isolation extérieure	Linéaire	15 ans
Étanchéité (toiture traditionnelle ; toiture terrasse)	Linéaire	20 ans
Charpente	Linéaire	30 ans
Installations climatiques désenfumage	Linéaire	15 ans
Installations plomberie sanitaires	Linéaire	20 ans
Installations électriques courant fort	Linéaire	15 ans
Installations électriques courant faible	Linéaire	10 ans
Chauffage collectif ou individuel	Linéaire	15 ans
Ascenseurs	Linéaire	15 ans
Terrassements VRD espaces verts	Linéaire	20 ans
Travaux de second œuvre (peinture, menuiseries intérieures, sol)	Linéaire	15 ans
Amélioration et adaptation du fonctionnement	Linéaire	20 ans
Mise en sécurité et réhabilitation	Linéaire	20 ans

2.2 Créances

Les créances sont inscrites en comptabilité à leur valeur nominale.

Sont inscrits sous cette rubrique toute créance restant à recouvrer (créances clients, autres créances, créances sociales ou fiscales et produits à recevoir).

À souligner, au titre de 2022, et conformément à la réglementation, la comptabilisation des droits d'inscription a été effectuée à hauteur des seuls droits acquis et non, en sus, des droits exonérés par délibération annuelle au bénéfice des étudiants extra-communautaire.

Une dépréciation pour créance douteuse est constatée dès qu'apparaît un risque de perte probable. Son montant est apprécié compte tenu des circonstances et selon le principe de prudence. Il est rappelé que le montant de la dépréciation est évalué sur la base du montant HT de la créance concernée.

Depuis 2021, les dépréciations sont évaluées à hauteur de 100% des créances douteuses.

2.3 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Une erreur d'évaluation des charges sociales au titre des CET provisionnées par le passé a été soulevée. Cette erreur a conduit à comptabiliser des écritures de régularisation au titre de 2022 impactant tant le résultat comptable que le bilan.

À ce titre, les jours CET placés par les personnels au 31/12 sont provisionnés en fonction du coût moyen journalier.

Les éventuels dommages-intérêts, indemnités ou frais de procès dans le cadre de litiges jusqu'au jugement définitif sont également provisionnés.

2.4 Rattachement des charges et produits à l'exercice

L'Université procède en fin d'exercice à des régularisations afin de se conformer au principe des droits constatés, principalement en matière :

- De comptabilisation des conventions pluriannuelles de recherche,
- De comptabilisation du suivi des recettes de formation continue et d'apprentissage,
- De comptabilisation des charges à payer en relatives aux heures complémentaires des enseignants-chercheurs et vacataires

Les produits à recevoir (PAR) concernent ainsi principalement :

- Des facturations à réaliser pour des contrats en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) ;
- Des produits calculés compte tenu des dépenses réalisées sur les programmes de recherche au 4487.

Pour les charges constatées d'avance (CCA), seules les CCA ayant un montant supérieur à 500 €, par facture, sont comptabilisées. La majorité de ces charges est constituée :

- D'abonnements (revues, etc.) ;
- De contrats d'entretien ou de maintenance ;
- De dépenses liées à des locations à paiement trimestriel ou annuel sur plusieurs exercices.

Les charges à payer (CAPAC) correspondent principalement :

- Aux dépenses qui ont fait l'objet d'un service fait en 2022 dont la facture n'a pas été reçue à la clôture et dont le montant est supérieur ou égal à 1 000€ en fonctionnement et 5 000€ en investissement ;
- Aux charges de personnel à payer en 2023 au titre des droits et rémunérations acquis en 2022

3. Notes relatives aux postes de bilan

3.1 Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Voir Annexe.

Un appel d'offres a été lancé fin 2020 pour procéder à un contrôle d'inventaire sur 2 ans des biens mobiliers de l'établissement. Au titre de 2022, la fiabilisation a concerné le site de Lorient soit environ 57% des biens mobiliers.

Au terme de ce contrôle, le prestataire a jugé la fiabilité entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable comme excellente, près de 93% de la valeur nette comptable étant couverte par le logiciel de suivi de l'inventaire physique.

Au titre des agencements et construction, de nombreuses opérations de réaménagement de bâtiments ont été achevées, ou sont en cours, pour rénovation thermique principalement (+ 3.4 M €).

L'Établissement a également acquis auprès de l'agglomération de Lorient Acquisition un gymnase à hauteur de 50 000 € comme suite à délibération n°2022-020 du 24 mai 2022.

Au titre des matériels, l'évolution de la valeur des biens à l'actif de l'Établissement s'explique principalement par des achats de matériels scientifiques et de recherche (10 d'entre eux représentant, à eux seuls, + de 551 k €)

Le montant total des sorties sur l'exercice 2022 est quant à lui de 1 568 316 € pour l'UBS en valeur brute et de 2 647 € pour la Fondation.

Les sorties sont liées :

- au contrôle d'inventaire ;
- à des demandes de réforme à l'initiative des services portant essentiellement sur du matériel informatique ou scientifique, il s'agit de biens obsolètes dont la destination est la destruction ;
- à des cessions de 3 véhicules dont 2 avec recettes pour un montant 2 340 €.

A la date du 31 décembre 2022, la valeur d'utilité des participations a été évaluée à leur coût d'acquisition.

Tableau des amortissements

Voir Annexe.

3.2 Créances

Voir Annexe

Le montant des créances de l'Établissement est en augmentation de plus de 30%. Cette forte augmentation résulte essentiellement de l'augmentation des produits à recevoir comptabilisés en période d'inventaire par rapport à l'exercice 2021 (+ 4.7 M €).

Dépréciations

Pour l'exercice 2022, une reprise a été effectuée pour 104 215.28 € principalement suite à règlements de créances dues par l'Université de Dakar après de nombreuses relances et de déplacements, sur place, de la Présidente de l'Établissement.

Parallèlement, des dépréciations de créances ont été comptabilisées pour 48 197.83 € dont 46 197.83 € pour solde d'un titre à l'encontre de la Société OSMOBIO.

Les charges constatées d'avance

Leur montant global est de 260 553€ pour 2022 soit une nouvelle augmentation de plus de 28 % par rapport à 2021.

Admissions en non-valeur et remises gracieuses

Suite à délibération n°50-2022 et décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir, 4 939.03 € ont été comptabilisés en non-valeur.

Suite à délibération n° 91-2021 adressée à l'agence en 2022 et délibération n°51-2022 deux remises gracieuses ont été accordées par le Conseil d'administration à hauteur d'un total de 1 205 €.

3.3 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

La trésorerie de l'établissement figure sur un compte courant ouvert à la Direction départementale des finances publiques permettant d'effectuer les opérations de caisse.

Au 31 décembre 2022, son montant est de 14 188 111€ soit une augmentation de plus de 4% par rapport à 2021.

3.4 Fonds propres et Fonds dédiés

Tableau de variation des fonds propres et fonds dédiés

Voir Annexe.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement rattachées à un bien sont amorties de façon linéaire sur la durée du bien auquel elles se rattachent conformément à l'instruction BOFIP-GCP-13-004 du 31/01/2013. Lorsque la subvention représente 100% de la valeur du bien, elle neutralise le coût de l'amortissement. Lorsqu'elle est partielle, la neutralisation est proportionnelle à la subvention, le reste de l'amortissement étant une charge pour l'établissement.

Au titre de 2022, au passif, les financements nets augmentent de 2.2M € dont un financement d'1.2M € de fonds européens et 655K € de l'Etat au titre du Plan relance, pour réhabilitation énergétique respectivement de bâtiments situés à Lorient et Vannes.

Les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées, comme définitivement acquises aux établissements, que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle. Celles-ci donnent lieu à comptabilisation soit en investissement (compte 13182) soit en fonctionnement (compte 74) en fonction de la nature de la dépense réalisée.

Au titre de 2022, les produits de la taxe d'apprentissage rattachés à une immobilisation sont de 153 098.82 € contre 161 596.69 € en 2021.

Parallèlement, les reprises de financements d'actif de la période s'élèvent à 4,8 M€.

Fonds dédiés

De même, est comptabilisée, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés au passif du bilan, la partie des ressources des fonds dédiés par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Le détail figure dans l'annexe de la Fondation.

3.5 Provisions

Tableau des provisions pour risques et charges

Voir Annexe

En 2022, hors écritures correctives, une reprise de dotation aux provisions a été réalisé à hauteur de 26 269.17 €.

Ce complément correspond :

- à une reprise de provision du nombre de jours placés sur les Comptes Épargne Temps existants au 31/12/2022 pour un montant de 22 869.17 € ;
- à une reprise de provisions de 3 400 € dans le cadre des litiges devant la juridiction administrative.

3.6 Les Dettes

Tableau des dettes

Voir Annexe

Les dettes regroupent les dettes que l'établissement a auprès des fournisseurs mais également les dettes fiscales et sociales dont les charges à payer.

À ce titre, des charges à payer ont été comptabilisées au titre notamment des charges de personnel soit :

- Des heures complémentaires effectivement réalisées en N-1 par les enseignants chercheurs, compte tenu de la stabilité de la carte des formations, soit une charge à payer globale d'un montant de 1 017 724 €.

Ce montant est en évolution de plus de 11% par rapport à 2021, compte tenu principalement de l'augmentation du montant horaire en cours d'année ;

- Des autres rémunérations, pour un montant global de 1 451 570 € pour les enseignants, vacataires et personnels BIATSS ; soit une augmentation de près de 8% s'expliquant, pour partie, par la revalorisation du forfait mobilité durable à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 et l'autorisation de cumul, de ce forfait, avec le remboursement de l'abonnement domicile-travail à partir du 1^{er} septembre 2022.

- Des congés des personnels BIATSS acquis par les agents en année N et non pris cette année afin de mesurer les engagements pris à l'égard des personnels.

Comme évoqué précédemment, la méthode d'évaluation a intégré le solde de congés au 1^{er} septembre, n'ayant pas fait l'objet d'un versement sur un CET, en sus des droits acquis sur les 4 derniers mois de l'année.

La valorisation forfaitaire du stock de congés payés au 31/12/2022 s'établit ainsi à 640 342.80 € répartis entre la rémunération pour 377 980.20 € et les charges pour 262 362.60 €.

La baisse des montants recensés et comptabilisés par rapport à 2021 s'explique par un nombre plus élevé de jours de fermeture de l'Établissement sur l'année 2022 et, par voie de conséquence, une diminution du stock de reliquat au 31/12/2022.

4. Informations relatives au compte de résultat

Le compte de résultat dégage le solde provenant de l'enregistrement des charges et produits sur l'exercice, par différence, afin de faire apparaître le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Les produits sont classés en deux catégories :

- Les produits d'exploitation sont les ressources produites par l'activité normale de l'exercice ; Ils englobent la dotation pour charge de service public ainsi que la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat et les reprises sur provisions ;
- Les produits financiers

Les charges sont classées en 3 catégories :

- Les charges d'exploitation sont les coûts occasionnés par l'activité normale de l'exercice : elles englobent la masse salariale, les dotations aux amortissements et provisions et les consommations en provenance des tiers ;
- Les charges d'intervention sont les aides versées par l'établissement dans le cadre de dispositifs pour compte propre. Ces versements effectués interviennent dans le cadre d'opérations de distribution d'aides à des catégories de bénéficiaires clairement identifiées (étudiants, personnel, associations...), sans contrepartie équivalente et comptabilisable, pour lesquelles l'établissement dispose d'une certaine marge de décision lors de l'attribution ;
- Les charges financières correspondent au coût de financement externe de l'établissement (emprunt)

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de plus de 2.3 M€ soit moins 29% par rapport à 2021.

4.1 Produits de fonctionnement

Le montant total des produits de fonctionnement au cours de l'exercice 2022 augmente de plus de 3% par rapport à 2021, dont près de 5% au titre des produits directs d'activité.

Les produits de fonctionnement sans contrepartie directe sont principalement constitués :

- Des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées :
 - ✓ A la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses de fonctionnement et de personnel réalisées dans le cadre des contrats de recherche pluriannuels ;
 - ✓ A réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas, sauf si la subvention est conditionnée.

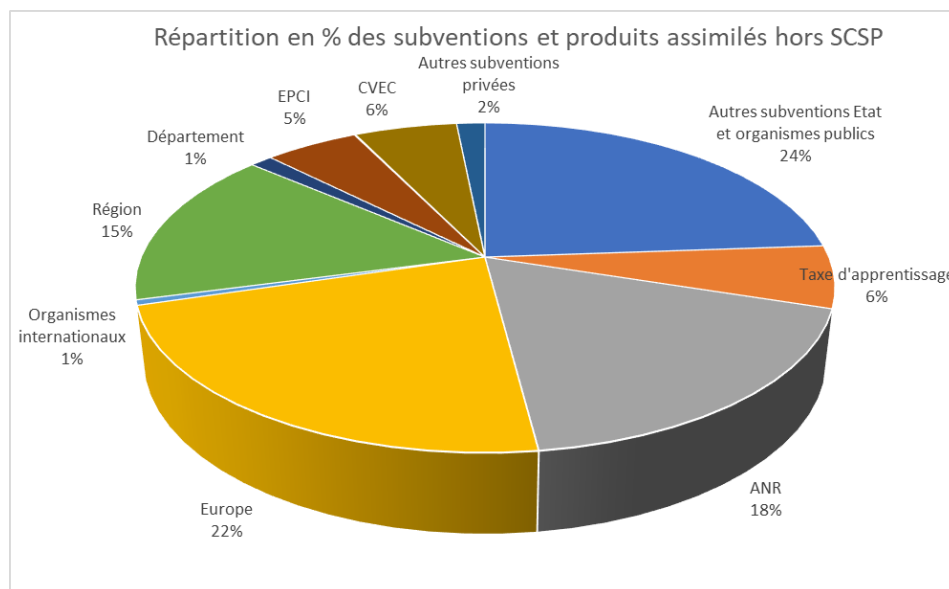
UNIVERSITE BRETAGNE SUD

- De la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées, à ce titre, au cours de l'exercice, soit 511 051.67 € au titre de 2022 soit une augmentation de 9.8% ;

- De la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) instituée par la loi 2018-166 du 08/03/2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, taxe affectée régie par l'article L.841-5 du Code de l'éducation, donnant lieu à versements du CROUS pour 473 570.35 €.

La diminution du produit constaté de la CVEC, par rapport aux années précédentes, s'explique par l'adoption du décret n°2022-1509 du 1^{er} décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la CVEC et, notamment, que le 1^{er} versement soit décalé du mois de décembre de l'année N au mois de janvier N+1 (s'agissant d'une année universitaire N / N+1).

Origine Subventions	Montant
Subventions Ministère de Tutelle	68 112 636.44
Subventions autres Ministères	1 137 748.52
ANR	1 505 526.59
Subvention Région	1 288 565.16
Subvention département	44 999.85
Subvention communes et groupement de communes	433 073.55
Subvention Union européenne	1 872 629.18
Subventions Organismes internationaux	43 188.74
Subventions autres collectivités publiques	658 436.53
Autres subventions publiques	49 810.51
<u>Total UBS (1)</u>	75 146 615.07
Subventions Ministères (7412)	48 740.66
Subventions Département (7443)	59 000
<u>Total fondation (2)</u>	107 740.66
<u>Total agrégé (1+2)</u>	75 254 355.73



Les produits directs d'activité sont généralement constatés :

- Lors de l'encaissement des droits universitaires ;
- Lors de la signature de la convention pour la formation continue au prorata de l'année ;
- À l'avancement de la formation pour l'apprentissage ;
- À la réalisation de la prestation pour les autres prestations.

À noter que, comme mentionné précédemment, le produit des droits d'inscription a été comptabilisée, à compter de 2022, au regard des seuls droits acquis à l'encontre des étudiants.

Ventes de biens et prestations de services	Montant
Études	969 835.99
Droits de scolarité diplômes nationaux	1 102 620
Droits de scolarité diplômes étudiants Hors UE	68 255
Formation continue	1 444 027.11
Validation des acquis de l'expérience	57 436.23
Formation par apprentissage	5 629 510.55
Colloques	60 792.26
Prestations de recherche	188 235.28
Mesures et expertises	414 153.42
Autres prestations	3 530 329.27

Ventes de marchandises	3 113.38
Locations diverses	319 760.51
Autres produits d'activités annexes	354 182.90
Mises à disposition	83 409.78
Total agrégé	14 225 661.68

Les produits de la formation professionnelle, dont l'apprentissage dispensé dans le cadre de l'Établissement (+31% entre 2021 et 2022) ou auprès d'organismes tiers, restent les principaux produits d'activité de l'Établissement.

À souligner toutefois, une nouvelle augmentation des produits à recevoir comptabilisés au titre de ces produits (5.4 M€ de pour 7.1 M€ de produits comptabilisés en formation continue, VAE et apprentissage, soit 76 % du montant total contre 51% en 2021).

4.2. Charges de fonctionnement

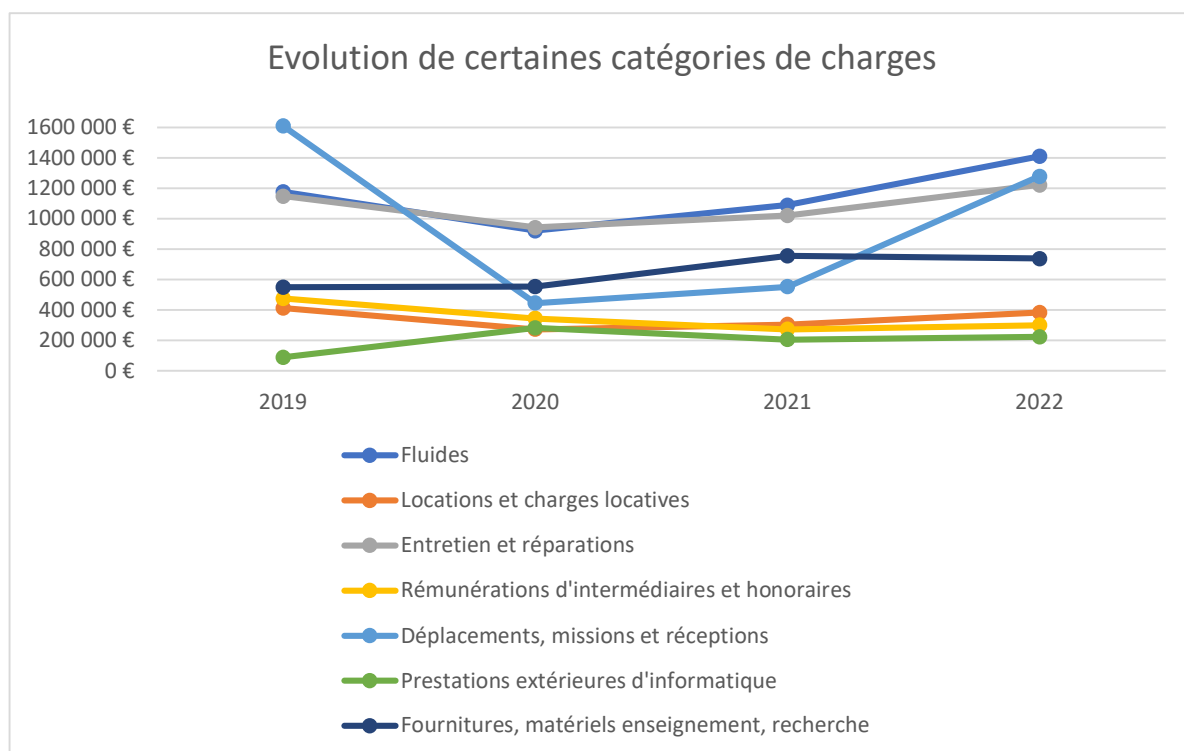
Au titre de 2022, les charges de fonctionnement évoluent de près de 5% dont 4.6% au titre des charges de personnel

Les facteurs d'augmentation des charges de personnel les plus importants sont le schéma d'emploi avec une hausse des ETPT, le GVT et plusieurs mesures nationales portant revalorisation ou instauration de nouvelles primes : la Loi de Programmation pour la Recherche portant notamment instauration d'un nouveau régime indemnitaire des enseignants chercheurs, la prise en charge d'une partie du coût de la complémentaire santé des agents publics, les hausses du point d'indice et du SMIC, l'aide inflation.

Charges de personnel UBS + Fondation	2022	Variation 2021/2022
Salaire	44 649 397.99	5.52%
Charges sociales	28 617 186.38	2.88%
Autres charges	352 762.16	43.89%
Total	73 619 346.53	4.61%

UNIVERSITE BRETAGNE SUD

Charges	Montant
Achats	2 993 996.06
Services extérieurs	2 850 623.13
Autres services extérieurs	4 578 189.69
Taxe Foncière autres impôts et taxes	845 199.43
Charges de personnel	73 515 767.16
<u>Total UBS (1)</u>	84 783 775.47
Achats	14 999.82
Services extérieurs	280.28
Autres services extérieurs	95 185.29
Taxe Foncière autres impôts et taxes	3 077.31
Charges de personnel	103 579.37
<u>Total Fondation (2)</u>	217 122.07



L'évolution la plus significative est celle de la rubrique relative aux déplacements, missions et réceptions + 722 K€. Cette augmentation s'inscrit dans le cadre d'une reprise d'activité post-COVID. (1,2 M€ en 2022 pour 1.6 M€ en 2019 avant réduction des déplacements au titre de la COVID 19).

De même, suite à une baisse de consommation du fait de la pandémie, les frais liés aux différents types de fluides augmentent en 2022 de 321 K€ dont 158 K€ au titre de l'électricité compte tenu de l'augmentation des prix de 39% et ce, malgré une diminution de 8% de la consommation.

A noter également, une hausse significative (+ 100% soit + 143 K€) du montant des frais de formation continue du personnel et de frais divers (+35% soit + 172 K€) au titre, notamment, des frais engagés par le Centre de langue ou de prestations effectuées par la Société d'Accélération du Transfert de Technologies Ouest Valorisation.

4.3 Charges d'intervention

Au cours de l'année 2022, l'Université a versé des subventions, pour compte propre, à hauteur de 27 793 € auprès de diverses associations.

4.4 Charges et Produits Financiers

Le résultat financier est de 148.11 €.

5. Autres informations

5.1 Effectifs et Équivalents Temps Plein Travaillé

Le tableau ci-dessous est celui des effectifs réels de l'UBS et de la Fondation au 31/12/2022. Les effectifs ont ainsi augmenté de 56 personnels (24 au titre des enseignants, 24 au titre des BIATSS et 8 apprentis) par rapport à 2021.

Effectifs au 31/12/2022	Personnel titulaire	Personnel contractuel	Total
Enseignants chercheurs	253	190	567
Enseignants du secondaire	124		
Personnels BIATSS AENES	210	232	521
Personnels BIATSS IRTF	60		
Personnels BIATSS bibliothèques	19		
Apprentis	0	8	8
Total	666	430	1096

Les équivalents temps plein travaillé ont également augmenté de 974.54 à 1009.67 ETPT, soit 35.13 ETPT en sus, qui se répartissent entre :

- 812.06 ETPT au titre du plafond d'emplois État fixé à 828
- 197.6 ETPT financés au titre des ressources propres de l'Établissement

5.2 Évènements postérieurs à la clôture

Néant

Annexe 1 : Tableau des immobilisations 2022

Compte	libellé	Société	Valeur brute au 31/12/2021	Augmentations		Diminutions	Reclassements Comptes à comptes		Avances sur immos		Valeur brute au 31/12/2022
				Acquisitions Nettes de l'exercice	postes non soldés comptes tech 2022	Sorties d'inventaire	Reclassement Comptes techniques N-1/annul SF N-1	Transferts 23/21 Réimputations	Avances comptabilisées	Récupération avance sur immos	
Immobilisations incorporelles											
20 300 001	Frais de recherche et de développement	UBS	0,00								0,00
20 531 000	Log Acquis	UBS	1 642 547,21	84 769,63		-38 047,04	35 495,65				1 724 765,45
20 531 001	Log Acquis	UBS	35 495,65		4 529,53		-35 495,65				4 529,53
20 580 000	Autres conces° et dt	UBS	46 726,13								46 726,13
20 800 000	Autres immobilisatio	UBS	131 513,39								131 513,39
20 800 000	Autres immobilisatio	FOND	113 736,00								113 736,00
20 800 001	Autres immobilisatio	FOND	0,00								0,00
Immobilisations corporelles											
21 116 000	Terr nus-dot affec	UBS	11 779 250,00								11 779 250,00
21 117 000	Terr nus-acquis	UBS	317 769,00								317 769,00
21 155 700	Terr bâti admin acq	UBS	0,00	26 040,00							26 040,00
21 155 701	Terr bâti admin acq	UBS	0,00								0,00
21 227 000	Acquis	UBS	324 945,58								324 945,58
21 227 001	Acquis	UBS	0,00								0,00
21 228 000	Autres terrains amén	UBS	41 131,50								41 131,50
21 255 700	Acquis	UBS	4 959,57								4 959,57
21 315 600	Bât. en dot ou affe	UBS	68 609 992,09								68 609 992,09
21 315 700	Constr bat admin acq	UBS	946 731,00	26 040,00							972 771,00
21 315 701	Constr bat admin acq	UBS									
21 315 800	Autres bâtiments	UBS	1 704,30								1 704,30
21 355 700	Instal gén, agncts,	UBS	13 338 700,99	509 215,92			15 780,45	520 395,72			14 384 093,08
21 355 701	Instal gén, agncts,	UBS	15 780,45		70 151,18		-15 780,45				70 151,18
21 355 800	Autres instal gén ag	UBS	3 471 531,37								3 471 531,37
21 511 700	Instal complexes acq	UBS	794 564,20	-7 829,38		-73 758,34	82 187,40				795 163,88
21 511 701	Instal complexes acq	UBS	92 125,63		14 935,19		-82 187,40				24 873,42
21 547 000	Matériel acquis	UBS	16 345 679,80	1 104 578,43		-179 321,22	270 375,05	3 127,82			17 544 439,88
21 547 001	Matériel acquis	UBS	271 550,42		140 891,30		-270 375,05				142 066,67
21 547 000	Matériel acquis	FOND	17 915,83								17 915,83
21 547 001	Matériel acquis	FOND	0,00								0,00
21 548 000	Matériel acquis	UBS	15 066,20								15 066,20
21 557 000	Outillage acquis	UBS	751 445,62	193 115,96		-2 747,12	58 241,38				1 000 055,84
21 557 001	Outillage acquis	UBS	58 241,38				-58 241,38				0,00
21 557 000	Outillage acquis	FOND	4 606,80				2 959,68				7 566,48
21 557 001	Outillage acquis	FOND	2 959,68				-2 959,68				0,00
21 558 000	Autres outillages	UBS	487,50								487,50
21 567 000	Matériel ens acquis	UBS	2 459 795,72	28 345,20		-90 974,61					2 397 166,31
21 567 001	Matériel ens acquis	UBS	0,00		6 382,90						6 382,90
21 568 000	Autres mat d'ens	UBS	4 872,60								4 872,60
21 577 000	Agncts & amngts acqu	UBS	21 180,64								21 180,64
21 600 000	Collections	UBS	6 788,96								6 788,96
21 817 000	Instal gén agencemen	UBS	149 381,52			-6 773,17					142 608,35
21 817 001	Instal gén agencemen	UBS	0,00								0,00
21 818 000	Autres instal gén, a	UBS	14 939,47								14 939,47
21 827 000	Matériel de transpor	UBS	698 949,82	86 768,28		-37 955,88					747 762,22
21 827 001	Matériel de transpor	UBS	0,00		13 998,76						13 998,76
21 831 700	Matériel de bureau a	UBS	98 918,06	39 325,65		-1 987,40					136 256,31
21 831 701	Matériel de bureau a	UBS	0,00								0,00
21 832 700	Matériel informatique	UBS	7 590 770,98	922 409,70		-952 690,36	145 213,10	1 210,60			7 706 914,02
21 832 700	Matériel informatique	FOND	33 913,37	987,66		-2 647,36		540,00			32 793,67
21 832 701	Matériel informatique	UBS	145 213,10		64 915,19		-145 213,10				64 915,19
21 832 701	Matériel informatique	FOND	540,00					-540,00			0,00

Compte	libellé	Société	Valeur brute au 31/12/2021	Augmentations		Diminutions	Reclassements Comptes à comptes		Avances sur immos		Valeur brute au 31/12/2022
				Acquisitions Nettes de l'exercice	postes non soldés comptes tech 2022	Sorties d'inventaire	Reclassement Comptes techniques N-1/annul SF N-1	Transferts 23/21 Réimputations	Avances comptabilisées	Récupération avance sur immos	
21 832 800	Autre Matériel informatiqu	UBS	492 382,95			-58 370,87					434 012,08
21 847 000	Mobilier acquis	UBS	2 586 135,97	287 558,87			1 181,83	26 732,23			2 901 608,90
21 847 001	Mobilier acquis	UBS	1 181,83				-1 181,83				0,00
21 848 000	Autre mobilier	UBS	1 540,90								1 540,90
21 887 000	Matériels divers acq	UBS	2 724 345,30	148 202,16		-122 807,85	31 045,18				2 780 784,79
21 887 001	Matériels divers acq	UBS	31 045,18		17 614,37		-31 045,18				17 614,37
21 887 000	Matériels divers acq	FOND	1 809,00								1 809,00
21 887 001	Matériels divers acq	FOND	0,00								0,00
21 888 000	Autres matériels div	UBS	9 940,67			-2 882,36					7 058,31
immobilisations corporelles en cours (231 - 238)											
23 110 000	Immobilisations en c	UBS	0,00								0,00
23 110 001	Immobilisations en c	UBS	0,00								0,00
23 120 000	Immobilisations en c	UBS	11 808,16	7 139,30							18 947,46
23 120 001	Immobilisations en c	UBS	0,00								0,00
23 130 000	Immobilisations en c	UBS	3 617 608,73	2 852 331,56			100 588,05	-520 395,72			6 050 132,62
23 130 001	Immobilisations en c	UBS	100 588,05		22 719,67		-100 588,05				22 719,67
23 150 000	Immobilisations en c	UBS	0,00	0,00			3 127,82	-3 127,82			0,00
23 150 001	Immobilisations en c	UBS	3 127,82				-3 127,82				0,00
23 180 000	Immobilisations en c	UBS	0,00	26 732,23			1 210,60	-27 942,83			0,00
23 180 000	Immobilisations en c	FOND	0,00								0,00
23 180 001	Immobilisations en c	FOND	0,00								0,00
23 180 001	Immobilisations en c	UBS	1 210,60				-1 210,60				0,00
23 810 000	Av vers / immo cor	UBS	0,00						291 882,36	-262 448,76	29 433,60
immobilisations incorporelles en cours (232 - 237)											
23 251 000	Log. sous-trait en c	UBS	0,00								0,00
23 710 000	Av vers / immo incor	UBS	0,00						107 255,85	-98 602,65	8 653,20
23 710 000	Av vers / immo incor	FOND	0,00								0,00
immobilisations grevées de droits (24)											
immobilisations corporelles (biens vivants - 25)											
Participations et créances rattachées à des participations (26)											
261 000 00	Titres de participation	UBS	15 000,00								15 000,00
26180000	Titres de participation	UBS	50 000,00								50 000,00
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées	UBS										
Autres formes de participation	UBS										
Créances rattachées à des participations	UBS										
Créances rattachées à des sociétés en participation	UBS										
Versement à effectuer sur des titres de participation non libérés	UBS										
Autres immobilisations financières (27)											
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille	UBS										
Titres immobilisés (droit de créance)	UBS										
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	UBS										
Prêts	UBS										
Dépôts et cautionnements versés	UBS	11 198,40									11 198,40
Autres créances immobilisées	UBS										
TOTAL			140 061 345,09	6 335 731,17	356 138,09	-1 570 963,58	0,00	0,00	399 138,21	-361 051,41	145 220 337,57

Annexe 2 : Variation des amortissementsVariation des amortissements des immobilisations incorporelles

Immobilisations Incorporelles		Sté	Amortissements au 01/01/2021	Dotations crédit 28	Diminutions Débit 28	Amortissements au 31/12/2022
2805	Concessions brevets licences	UBS	1 553 348	252 419	-182 699	1 623 068
2808	Autres immobilisations incorporelles	FOND	30 274	21 955		52 230
2808	Autres immobilisations incorporelles	UBS	131 513	0	0	131 513
TOTAL			1 715 136	274 375	-182 699	1 806 811

Variation des amortissements des immobilisations corporelles

Immobilisations Corporelles		Sté	Amortissements au 01/01/2021	Dotations crédit 28	Diminutions Débit 28	Amortissements au 31/12/2022
2812	Agencements et Aménagements de terrains	UBS	264 323 €	34 651 €		298 974 €
2813	Constructions sur sol propre	UBS	42 257 446 €	4 384 223 €	-540 €	46 641 128 €
2814	Constructions sur sol d'autrui	UBS	0 €			0 €
2815	Installations techniques, Matériels et outillage	UBS	15 282 771 €	1 192 195 €	-347 563 €	16 127 403 €
2816	Collections	UBS	0 €			0 €
2818	Autres immobilisations corporelles	UBS	9 867 450 €	1 302 119 €	-1 175 770 €	9 993 799 €
2815/2818	Autres immobilisations corporelles	FOND	17 489 €	8 321 €	-2 203 €	23 607 €
TOTAL			67 689 478 €	6 921 509 €	-1 526 077 €	73 084 910 €

Annexe 3 Tableau des créances

Rubriques et postes		Montant	Degré de liquidité de l'actif	
			échéance à 1 an au plus	échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	UBS			
	FOND			
Prêts	UBS			
	FOND			
Autres créances immobilisées (237 - 238)	UBS			
	FOND			
Créances de l'actif circulant				
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission Européenne (44)	UBS	10 370 922,87	10 370 922,87	
	FOND	72 502,02	72 502,02	
Créances et clients rattachés (411 - 418 - 463)	UBS	9 006 880,96	9 006 880,96	
	FOND	101 500,00	101 500,00	
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	UBS			
	FOND			
Avances et acomptes versés sur commandes (409)	UBS	16 700,60	16 700,60	
	FOND			
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention, TVA)	UBS	338 051,60	338 052,00	
	FOND			
Créances sur les autres débiteurs (448-416)	UBS	247 603,87	247 603,87	
	FOND			
Charges constatées d'avance (486, 169)	UBS	260 553,00	260 553,00	
	FOND			
Total		20 414 714,92	20 414 715,32	

Annexe 4 : FONDS PROPRES ET FONDS DEDIES

Rubriques et postes		Sté	Cumul début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Amortissements 2022			Opérations des chaires/affection dotation consommptible	Virements cpte à cpte		Cumul fin d'exercice
				Subventions ou dotations 2022	PAR 2022	Extourne PCA 2021	Opérations des chaires/ Quote-part dotation consommptible	Sorties d'inventaire (2)	CAPAC 2021 (Extourne)	Amortissements 2022 immobilisations hors bâtiments	Amortissements 2022 Patrimoine immobilier (bâtiments)	Rattachement subventions aux immobilisations en 2022		Affectation résultat N-1	Résultat 31/12/2022	
10100002	Financements non rattachés à des actifs - Etat (1)	UBS	3 386 976,80	949 043,75	1 058,22	401 858,05						-222 026,94				4 516 909,88
103121	dotation non consommptible	Fond	7 500,00	30 000 €												37 500,00
103171	dotation consommptible	Fond	0 €	120 000 €			-16 500 €									103 499,93
10411000	Financements rattachés à des actifs mis à disposition- Etat	UBS	80 389 242,00													80 389 242,00
10413100	Financements des autres actifs	UBS	12 092 074,40					-405 619,00				222 026,94				11 908 482,34
10491000	Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs mis à disposition	UBS	-37 928 162,81								-3 458 923,92					-41 387 086,73
10492000	Reprise res propr Etat	UBS	-0,02													-0,02
10493100	Reprise au résultat des financements rattachés à d'autres actifs	UBS	-8 280 290,69					405 259,60		-550 781,17						-8 425 812,26
1068	Réserve facultative	UBS	26 150 451,89											3 346 274,65		29 496 726,54
1068	Réserve facultative	Fond	29 144,87											-8 169,67		20 975,20
11000000	Report a nouveau solde créditeur	UBS	0,00													0,00
11000000	Report a nouveau solde créditeur	Fond	652,09											-652,09		0,00
11900000	Report a nouveau solde débiteur	UBS	0,00													-681 415,77
12	Résultat	UBS	3 346 274,65											-3 346 274,65	2 375 948,13	2 375 948,13
12	Résultat FOND	Fond	-8 821,76											8 821,76		0,00
131	Financements non rattachés à des actifs déterminés hors Etat	UBS														
1312	Fin Rég non ratt	UBS	0,00	22 857,62								-22 857,62				0,00
1312	Fin Rég non ratt	FOND	2 959,68									-2 959,68 €				0,00
1313	Fin Dépt non ratt	UBS	0,00													0,00
1314	Fin Comm non ratt	UBS	0,00	301 463,31								-301 463,31				0,00
1315	Fin Aut col non ratt	UBS	0,00													0,00
1316	Fin UE non ratt	UBS	3 079,68	1 117 652,37	128 767,07							-20 606,21				1 228 892,91
1318	Fin Aut non ratt pub	UBS	6 177,23	157 121,07								-157 121,07				6 177,23
134	Financements rattachés à des actifs déterminés Hors Etat	UBS														
13412	Fin Rég ratt actifs (cfa+ubs)	UBS	5 534 074,02					-111 137,72				22 857,62				5 445 793,92
13412	Fin Rég ratt actifs	FOND	70 002,78									2 959,68				72 962,46
13413	Fin Dept ratt actifs	UBS	1 491 602,80					-95 802,94								1 395 799,86
13414	Fin Comm ratt actifs	UBS	2 530 771,86					-32 825,47				301 463,31				2 799 409,70
13415	Fin Aut col ratt actifs	UBS	273 600,54					-54 193,57								219 406,97
13416	Fin UE ratt actifs	UBS	4 664 072,53					-92 010,09				20 606,21				4 592 668,65
13417	Fin Aut org ratt actifs	UBS	2 284,39					-2 284,39								0,00
13418	Fin Autres ratt actifs (cfa+ubs)	UBS	1 663 595,80					-70 234,92				157 121,07				1 750 481,95
1349	Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs hors Etat	UBS	-11 560 225,01					444 453,52		-728 365,31						-11 844 136,80
1349	Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs hors Etat	FOND	-12 111,94							-12 028,52						-24 140,46
195	Fonds dédiés des fondations															
19500000	Chaire Act Ter (455 B)	Fond	792,52				657,17									135,35
19500000	Chaire décisionnelle (455C)	Fond	60 800,50	30 546,16			59 646,96			5 864,97						25 834,73
19500000	Chaire Géotéra (455D)	Fond	761,88				621,59									140,29
19500000	Chaire maintien à domicile (455E)	Fond	93 950,13	134 383,89	48 740,66		150 858,53			8 032,74						118 183,41
19500000	Chaire plateforme collaborative (455F)	Fond	0,00						2 361,60				-2 361,60			0,00
19500000	Chaire Cyber sécurité grands événements publics (455 G)	Fond	9 065,58	10 122,00			1 944,78									17 242,80
19500000	Chaire jumeau numérique (455 H)	Fond	46 250,00				103,10									46 146,90
19500000	Axe Campus (455 AXC)	Fond	0,00	6 000,00			450,00									5 550,00
19500000	Axe Territoire (455 AXT)	Fond	0,00	7 000,00	500,00		6 561,63									938,37
	Fonds propres et Fonds dédiés		84 066 546,39	2 886 190,17	179 065,95	401 858,05	204 343,69	-14 394,98	2 361,60	-1 277 277,29	-3 458 923,92	0,00	-2 361,60	0,00	2 375 948,13	84 212 457,48

Annexe 5 Tableau des provisions

Rubriques et postes		Solde à l'ouverture de l'exercice	Ecritures correctives report	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Provisions réglementées						
Provisions pour investissement (participation des salariés)						0,00 €
Provisions pour hausse des prix						0,00 €
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif						0,00 €
Amortissements dérogatoires						0,00 €
Provision spéciale de réévaluation						0,00 €
Plus-values réinvesties (assimilées à des amortissements dérogatoires)						0,00 €
Autres provisions réglementées						0,00 €
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges	UBS	11 000,00 €		0,00 €	3 400,00 €	7 600,00 €
Provisions pour garanties données aux clients						0,00 €
Provisions pour pertes sur marchés à terme						0,00 €
Provisions pour amendes et pénalités						0,00 €
Provisions pour pertes de change						0,00 €
Provisions pour pertes sur contrat						0,00 €
Provisions pour risque d'emploi						0,00 €
Autres provisions pour risques						0,00 €
Provisions pour charges						
Provisions pour pensions et obligations similaires						0,00 €
Provisions pour restructurations						0,00 €
Provisions pour impôts						0,00 €
Provisions pour renouvellement des immobilisations (établissement concessionnaire)						0,00 €
Provisions pour travaux à répartir						0,00 €
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions						0,00 €
Provisions pour remises en état						0,00 €
Provisions pour CET	UBS	209 181,09 €	198 413,62 €	175 543,70 €	198 412,87 €	384 725,54 €
Provisions pour CET-Charges sociales et fiscales						0,00 €
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement						0,00 €
Autres provisions pour charges						0,00 €
Total des provisions		220 181,09 €	198 413,62 €	175 543,70 €	201 812,87 €	392 325,54 €

Annexe 6 Tableau des dettes

Rubriques et postes		Montant	Degré de liquidité du passif	
			échéance à 1 an au plus	échéance à plus d'1 an
Dettes financières				
Emprunts obligataires	UBS			
	FOND			
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	UBS			
	FOND			
Dettes financières et autres emprunts	UBS			
	FOND			
Dettes non financières				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401 - 404 - 408)	UBS	1 852 773,71 €	1 852 773,71 €	
	FOND	9 525,86 €		
Dettes fiscales et sociales (42 - 43)	UBS	3 109 436,67 €	3 109 436,67 €	
	FOND			
Avances et acomptes reçus (419- 4419)	UBS	11 760 904,66 €	11 760 904,66 €	
	FOND	84 553,32 €	84 553,32 €	
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention - Aide à la mobilité internationale - TVA 467)	UBS	669 896,00 €	669 896,00 €	
	FOND			
Autres dettes non financières	UBS	736 395,81 €	736 395,81 €	
	FOND			
Produits constatés d'avance	UBS	2 012 308,85 €	2 012 308,85 €	
	FOND	30 000,00 €	30 000,00 €	
Total		20 265 794,88 €	20 256 269,02 €	

Annexe 7 Dépréciations

Tableau des dépréciations	Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
	Dépréciations des immobilisations				
	Dépréciations des stocks et en-cours				
	Dépréciations des comptes de tiers	116 880,98	48 197,83	104 215,28	60 863,53
	Dépréciations des comptes financiers				
	TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS	116 880,98	48 197,83	104 215,28	60 863,53

Annexe 8 Filiale et Participations

informations financières Filiales et participations	Niveau de contrôle (côte part détenue)	Apports de fonds effectués (3)	Observations
A- Renseignements concernant les filiales			
1- Filiales françaises			
2- Filiales étrangères			
B- Renseignements concernant les participations			
1- Participants dans des entités françaises	8,33%	15 000	France Energie Marine, SAS 525 Avenue Alexis de Rochon 29280 Plouzané SIREN 845019231
	3,03%	50 000	Société Cowork'Hit, SCIC par actions simplifiée à capital variable Centre de Kerpape BP78 56275 PLOEMEUR Cedex SIREN 899910236
2- Participants dans des entités étrangères			